

Subject: Camionnage - Limitations de poids 2026

Bonjour à tous,

Ci-dessous, les dates pour les limitations de poids du printemps 2026. Ces dates peuvent changer selon les conditions météorologiques.

Lien web vers de possibles mises à jour du ministère :

<https://www.gnb.ca/fr/sujet/conduite-transport/transport-commercial/poids-printemps.html>

« Les limitations de poids au printemps applicables à la circulation des camions entreront maintenant en vigueur à **12:01 a.m. le lundi 9 mars, 2026**, dans le sud de la province et à **12:01 a.m. le lundi 16 mars, 2026**, dans le nord du Nouveau-Brunswick.

Les limitations de poids demeureront en vigueur **jusqu'à 11:59 p.m. le dimanche 10 mai, 2026**, dans le sud du Nouveau-Brunswick et **jusqu'à 11:59 p.m. le dimanche 17 mai, 2026**, dans le nord de la province. Ces dates dépendent des conditions météorologiques et sont sujettes à changement.

Le Ministère rappelle les opérateurs de véhicules lourds et aux transporteurs de marchandises que les limites autorisées de charge de l'essieu sont réduites pendant la période de dégel printanier sur toutes les routes publiques. Cela est fait chaque année pour tenir compte de la capacité de roulement inférieure du réseau routier au cours de la période dégelé. »

Diane Landry
Gérante | Manager



Office de vente des produits forestiers
du Madawaska

640, boulevard Isidore-Boucher
St-Jacques, N.-B. E7B 1Y4

Téléphone : (506) 739-9585